

Le Bénin et sa marche vers les fonds verts...le cadre innovant introduit par le Bénin repose notamment sur l'intégration des marchés carbonés et des instruments de financement innovants, ainsi que sur une réforme en profondeur de la gouvernance. L'objectif est d'édifier une plateforme robuste capable de mobiliser des investissements...

Nouvelle Economie

N°4607/MISP/DC/SG/DGAIC du 25/07/2016

LE LEADER DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

P: 3

2.532 milliards d'Avoirs en or de la BCEAO à la Banque de France



Le Gouverneur de la Banque de France,
François Villeroy de Galhau

Sur un montant global de près de 32.713 milliards de FCFA de son actif issu de ses activités financières en 2024, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) dispose des Avoirs en or d'environ 2.532 milliards de FCFA logés à la Banque de France, selon le dernier rapport des « États financiers de la Bceao, exercice clos le 31 décembre 2024 » publié en janvier 2025. En glissement annuel, cet avoir est en nette progression de plus de 700 milliards de FCFA, soit 1.832 milliards de FCFA en 2023, affiche le rapport. De l'analyse des mouvements sur les différents comptes de la Bceao, il ressort une sécurité maximum autour des transactions internationales de 2024 grâce à ces avoirs. Par ailleurs, ces Avoirs ont garanti la convertibilité et la sécurité monétaire de la région au cours de la période. Mais comment la Banque de France et la Bceao ont-elles travaillé pour asseoir en 2024 une telle sécurité à la communauté monétaire sous revue ?

Transport aérien en Afrique de l'Ouest

P: 11

He Ouassangari et la Cedeao en croisade contre la cherté des billets d'avion

Réunis à Lomé au Togo la semaine dernière, les députés du Parlement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont proposé une réduction ambitieuse de 40% sur le coût des billets d'avion dans la sous-région. Une mesure qui pourrait transformer la mobilité, dyna-

miser le commerce intra-régional et rapprocher davantage les peuples ouest-africains. Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari, député béninois, membre du parti Les Démocrates et du Parlement de la Cedeao, revient sur les temps forts de cette rencontre. Il évoque les défis, les perspectives et les



He Kamel Ouassangari, député 5^{ème} Législature

Sénégal

P: 2

Démantèlement d'un réseau de trafic de drogue à Dakar

Côte d'Ivoire/Loyers

P: 2

Le tarif des prestations des agences immobilières et des courtiers en immobilier fixé

Sénégal

Démantèlement d’un réseau de trafic de drogue à Dakar

L’Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) a annoncé dimanche l’interpellation de quatorze individus, majoritairement étrangers, lors d’une opération menée au marché Castors, à Dakar, visant à démanteler un réseau de trafic de drogue actif dans ce secteur.

ARD/ac/Sf/APA (Extérieure)

L’Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) a annoncé dimanche l’interpellation de quatorze individus, majoritairement étrangers, dans le cadre d’une opération anti-drogue menée au marché Castors, à Dakar. Selon le communiqué de la Police sénégalaise, cette intervention fait suite à « l’exploitation de renseignements opérationnels faisant état d’un réseau intense de trafic de drogue » dans ce secteur. Au cours de l’opération, les forces de l’ordre ont saisi 980 grammes de chanvre indien sous forme de vrac et cornets, 61 képas de Kush et 14 pierres de crack. Le matériel saisi



Le document d’avis d’appel d’émission simultanée de la Direction générale du Trésor du Bénin

comprend également une moto de marque TVS, sept kiosques de vente de café, 21 téléphones portables, six moutons de race et la somme de 33.000 francs CFA. Les autorités poursuivent leurs investigations pour identifier d’éventuels complices impliqués dans ce réseau. La Police invite la population à signaler toute information utile pouvant conduire à l’arrestation de tous les individus impliqués dans ce trafic.

Côte d’Ivoire/Loyers

Le tarif des prestations des agences immobilières et des courtiers en immobilier fixé

Un décret régit désormais, en Côte d’Ivoire, la tarification des prestations des agences immobilières et des courtiers en immobilier, selon une note du ministère de la Construction, du Logement et de l’Urbanisme.

AP/Sf/APA (extérieure)

Les frais des prestations fournies par les agences immobilières aux locataires et bailleurs sont régis par le décret n°2024-1115 du 19 décembre 2024, relatif à la tarification des prestations des agences immobilières et des courtiers en immobilier, notamment en ses articles 5, 6, 7 et 12. Ces dispositions stipulent

particulièrement que « les frais de location (requis par les agences et les courtiers) sont fixés à un mois de loyer hors taxes, à répartir équitablement entre le propriétaire et le locataire, soit 50 % chacun », renseigne la note. Ce décret a été initié par le ministère de la Construction, du Logement et de l’Urbanisme du fait que des agences et des courtiers exigeaient un mois de loyer après la

conclusion d’un contrat de bail, à la charge du locataire, ce qui alourdissait les frais de caution des loyers. Le ministère qui invite « l’ensemble des acteurs du secteur immobilier à se conformer scrupuleusement à la réglementation », avait auparavant annoncé une mesure à l’effet de régler les frais relatifs « au motif de fait que des agences et des courtiers baillaient au profit des courtiers.

La Taupinière de l’économiste

Deux « terro. » dans les filets !

Deux présumés « terroristes » ramenés fraîchement du Nord Bénin en fin de semaine. Ces deux candidats à la vie carcérale sont entreposés dans une cellule policière sous haute surveillance non loin de la capitale économique. Selon les indiscretions ils seraient dans les liens de la justice pour les enquêtes préliminaires. Ces deux présumés « terro. » (comme les appelle-t-on dans le jargon policier) ont été identifiés de par leurs activités un peu suspect, selon les premiers rapports de la police judiciaire. De toutes invraisemblances, ils seront dans les locaux de la juridiction spéciale de Ganhi cette semaine pour y raconter à Mario, leurs aventures avec le Djihadisme.

La Rédaction

SIEGE :

VILLA «FEU KPEDJO Rigobert» // AÏTCHÉDJI (AB.-CALAVI)

Tél: +229 01 96 00 11 16 // 01 20 24 55 44

E-mail: nouveleconomie@gmail.com

DIRETEUR DE PUBLICATION

Casimir KPEDJO

TÉL: (+229) 01 96 00 11 16

REDACTEUR EN CHEF

Spéro Tite ADOKPO

01 63 30 22 14

SECRETAIRE DE REDACTION

REDACTEURS

Kévin ADOKPO

Riwane W. HOUNNOU

Béni Xavier Zafi-Lahy

Spéro Tite ADOKPO

Yélognissè HOUNMENO

Joel WONOUSO

CORRESPONDANTS:

SENEGAL

Cheikh Fall NGOM

+221 774432665

FRANCE

WEB-GRAPHYSTE

J.B. TINDEDJROHOUN

DIRECTION COMMERCIALE

TÉL: (+229) 01 40 37 77 85 * 01 20 24 55 44

IMPRIMERIE

AKPEDJE

Smartorial

Le Bénin et sa marche vers les fonds verts

Le 23 avril 2025 marque une étape historique pour le Bénin : la signature d’un Mémoire de Collaboration et de Coopération, en marge des importantes Assemblées de printemps du Groupe



de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Fmi) à Washington. Ce document, fruit d’un effort collectif sans précédent, symbolise la volonté du pays d’intégrer pleinement l’action climatique dans ses stratégies de développement et d’attirer de manière coordonnée des financements massifs pour soutenir ses réformes.

Ce partenariat multipartenaire — impliquant la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l’AIIB, le Fonds Opec et d’autres institutions — constitue une avancée majeure pour l’Afrique de l’Ouest. En travaillant avec un cadre de politiques communes, le Bénin veut assurer une cohérence stratégique dans sa transition vers une économie plus résiliente face au changement climatique : un enjeu crucial pour un pays dont l’économie repose largement sur l’agriculture et les ressources naturelles vulnérables.

L’intérêt réside également dans la capacité de ce cadre à débloquer des financements à grande échelle. En effet, la mobilisation de capitaux publics et privés est essentielle pour répondre aux coûts exorbitants de la transition écologique. La mise en œuvre du Mémoire s’appuie sur des réformes déjà entamées, notamment celles adoptées dans le cadre du programme de Résilience et de Durabilité en partenariat avec le FMI. Cela témoigne de la convergence entre la stabilité macroéconomique et la prévention climatique, deux enjeux désormais indissociables pour soutenir une croissance durable.

Les annonces de financement illustrent cette volonté d’action concrète. Le Fonds Opec a engagé 30 millions d’euros, tandis que l’Union européenne prévoit 28 millions d’euros pour 2025, avec d’autres fonds en perspective pour 2026. Ces engagements indiquent une accélération des efforts, passant rapidement de la planification à la mise en œuvre. La rapidité de ces mobilisations est cruciale dans un contexte où le changement climatique exige des réponses immédiates.

Ce partenariat historique s’inscrit aussi dans une perspective régionale. La signature intervient après une série de rencontres et de dialogues lors de la Table ronde sur le financement climatique à Cotonou en juillet 2024 et durant la Cop29 à Bakou en Azerbaïdjan. Ce dialogue renforcé entre acteurs locaux, internationaux et financiers montre une volonté partagée de transformer les ambitions en actions concrètes.

Le cadre innovant introduit par le Bénin repose notamment sur l’intégration des marchés carbone et des instruments de financement innovants, ainsi que sur une réforme en profondeur de la gouvernance. L’objectif est d’édifier une plateforme robuste capable de mobiliser des investissements durables tout en respectant les objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (Cdn) et des Objectifs de Développement Durable (Odd).

Ce modèle pourrait inspirer d’autres pays africains. La dimension régionale de la coopération et la mise en réseau des partenaires offrent une nouvelle perspective pour la mobilisation de fonds en faveur de la transition énergétique. Le partenariat du Bénin montre que l’action climatique ne doit plus seulement être un engagement moral, mais un levier stratégique pour le développement économique et social.

En somme, le lancement de ce partenariat sur le financement climatique représente une étape charnière. Il traduit une ambition forte de faire du Bénin un exemple de gestion et de financement durable en Afrique, tout en consolidant la confiance des investisseurs internationaux dans ses réformes. La réflexion est désormais axée sur la mise en œuvre opérationnelle des initiatives, afin de transformer ces engagements en résultats tangibles pour la population béninoise et pour la planète.

Le défi reste immense, mais cette dynamique pourrait bien poser les bases d’une nouvelle ère où développement et durabilité s’entrelacent pour bâtir un avenir plus résilient.

Par Casimir Kpédjo

Exercice clos le 31 décembre 2024

2,532 milliards d’Avoirs en or de la Bceao à la Banque de France

Sur un montant global de près de 32.713 milliards de FCFA de son actif issu de ses activités financières en 2024, la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) dispose d’un avoir en or d’environ 2.532 milliards de FCFA logé à la Banque de France, selon le dernier rapport des « États financiers de la BCEAO, exercice clos le 31 décembre 2024 » publié en janvier 2025. En glissement annuel, cet avoir est en nette progression de plus de 700 milliards de FCFA, soit 1 832 milliards de FCFA en 2023, affiche le rapport. De l’analyse des mouvements sur les différents comptes de la BCEAO, il ressort une sécurité maximum autour des transactions internationales de 2024 grâce à ces avoirs. Par ailleurs, ces Avoirs ont garanti la convertibilité et la sécurité monétaire de la région au cours de la période. Mais comment la Banque de France et la BCEAO ont-elles travaillé pour asseoir en 2024 une telle sécurité à la communauté monétaire sous revue ?

Yélognissè Hounmènou

En 2024, les Avoirs en or des huit pays logés à la Banque de France ont progressé de 38 %, rapporte les « États financiers de la Bceao exercice clos le 31 décembre 2024 » publiés en janvier 2025. Ces états financiers, objet de certification par le cabinet d’expertise comptable Deloitte, renseignent que l’activité économique au cours de l’année sous revue affiche une nette amélioration par rapport à 2023. Mais concrètement, que comprendre par l’expression « avoirs en or » d’une banque, d’un pays ou d’une communauté monétaire ? En effet, l’avoir en or rapporté à la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (Bceao) désigne les réserves d’or détenues par cette institution monétaire. Ces réserves jouent un rôle crucial dans la stabilité financière et monétaire des pays membres de l’Union monétaire ouest-africaine (Umoa). Durant donc la période sous revue, c’est-à-dire en 2024, la BCEAO ou la communauté monétaire sous revue s’est servie de sa réserve en or de 2.532 milliards de FCFA comme garantie pour les transactions internationales, comme actif de réserve pour soutenir la monnaie locale qu’est le franc CFA, et comme outil de politique monétaire pour renforcer la



Le Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau

confiance des marchés financiers. La gestion de ces avoirs en or est encadrée par des réglementations strictes afin d’assurer la transparence et la stabilité économique des États membres. Comment les transactions internationales effectuées par la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest en 2024 ont-elles évolué en 2024 ? En 2024, la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (Bceao) a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre des transactions internationales qui soutiennent à la fois la stabilité économique et la croissance dans la région de l’Umoa. En

effet, ces transactions internationales concernent la gestion des réserves de change, la gestion et l’investissement de l’or, les placements en instruments financiers en devises étrangères ainsi que les interactions avec les institutions internationales. La gestion des réserves de change représente l’un des piliers de la stratégie de la Bceao pour garantir la stabilité économique dans la région. En 2024, les réserves étrangères ont connu une croissance significative, avec une augmentation de 42 % pour atteindre 13,5 trillions FCFA, principalement due à la hausse des recettes d’exportation et à l’appréciation des prix de l’or. Ce dynamisme des réserves permet de renforcer la crédibilité de la politique monétaire et d’offrir à la Bceao une plus grande marge de manœuvre pour ajuster la politique de change en réponse aux évolutions économiques mondiales. Cette forte croissance des réserves de change en 2024 offre plusieurs avantages, dont le renforcement de la crédibilité extérieure, l’assurance contre les chocs externes et la flexibilité en termes de politique monétaire. En effet, la consolidation des réserves a rassuré les investisseurs internationaux quant à la solidité financière de la région. Par ailleurs, avec les chocs exogènes, notamment la guerre entre

l’Ukraine et la Russie, les finances mondiales ont connu des perturbations. Cette réserve d’or a été d’un important coussin, ce qui a permis de soutenir l’économie de la région et de minimiser l’impact négatif sur le commerce extérieur en 2024. Selon les notes de la banque, « l’augmentation des réserves d’or de plus de 700 milliards de FCFA en 2024 a offert une marge de manœuvre accrue à la Bceao, notamment en envisageant un éventuel assouplissement de la politique monétaire à l’avenir, désormais justifié par ce nouvel environnement favorable ».

Transactions liées à l’or : statistiques et emplacements

Un autre aspect crucial des transactions internationales de la Bceao concerne la gestion des réserves d’or. En 2024, la valeur des avoirs en or a augmenté de 38 %, atteignant 2.532 milliards de CFA (soit environ 4,37 milliards de dollars). Cette augmentation est principalement imputable à la remontée des cours de l’or, associée à une stabilité relative de la quantité détenue, estimée à environ 1,52 million d’onces. La Bceao ne stocke qu’une fraction réduite de ses réserves d’or sur le territoire africain. En effet, moins de 8 % des réserves, soit environ 120.000 onces, sont physique-

ment détenues à son siège. La majorité des réserves est stockée à l’étranger, avec une grande partie déposée à la Banque de France. Plus d’un million d’onces y sont entreposées, ce qui représente près de 70% de l’ensemble des réserves d’or détenues par la Bceao. En outre, la Banque des règlements internationaux (Bri) détient environ 106.000 onces, même si une partie de cet or a été redéployée dans des opérations d’investissement visant à obtenir de meilleurs rendements.

Avantages et critiques de l’entreposage étranger

L’organisation actuelle du stockage des réserves d’or présente plusieurs avantages. Il s’agit d’abord et avant tout de la sécurité renforcée de la fortune des 8 États membres de l’Union. En effet, le placement des réserves dans des institutions réputées comme la Banque de France assure une haute sécurité et forme une garantie supplémentaire quant à la traçabilité et à la convertibilité du franc CFA. Par ailleurs, cet entreposage étranger offre une crédibilité internationale à la devise des 8 États en ce sens qu’il permet la centralisation des réserves chez des partenaires internationaux, renforçant ainsi la position de la BCEAO sur la scène financière mondiale. Cependant, cette pratique est également l’objet de critiques. Certains groupes panafricanistes dénoncent ce qu’ils considèrent comme une dépendance héritée de la période postcoloniale, estimant que la centralisation des réserves à l’étranger nuit à la souveraineté monétaire des États membres de l’union. Malgré plusieurs réformes entreprises, ces préoccupations persistent et alimentent le débat sur la gouvernance de la BCEAO.

Investissements et Instruments Financiers Internationaux

La BCEAO ne se contente pas de conserver des réserves. Elle effectue également des placements dans divers instruments financiers sur les marchés

internationaux afin de maximiser les rendements et de diversifier ses actifs. Ces investissements jouent un rôle primordial pour assurer la liquidité et la souplesse de la politique monétaire. En 2024 par exemple, les avoirs de la BCEAO en devises étrangères ont bénéficié d’une expansion importante. Parmi les instruments financiers utilisés, on note notamment les dépôts à court terme en dollars et en euros. Ces placements ont permis de générer des revenus sans engager de risques excessifs et offrent une liquidité immédiate en cas d’urgence. On note par ailleurs les obligations institutionnelles qui ont permis à la banque centrale d’investir dans des obligations libellées en euros, ce qui contribue à sécuriser une partie de ses rentrées de devises tout en participant aux marchés internationaux. Enfin, les placements dans le cadre du partenariat pour les services de conseil et la gestion des réserves (Ramp) de la Banque mondiale et d’autres programmes institutionnels constituent les autres stratégies permettant à la BCEAO de bénéficier d’un rendement optimal grâce à des investissements à faible risque et à court terme.

Diversification via les Dts et autres actifs

La diversification des actifs en 2024 est essentielle pour la résilience financière au sein de la communauté monétaire. En complément des réserves en devises et des placements obligataires, la BCEAO a également augmenté sa détention de droits de tirage spéciaux (DTS) auprès du Fonds monétaire international. Les Dts offrent une diversification géographique et une couverture contre la volatilité des marchés monétaires internationaux. Ce choix de diversification permet à la BCEAO de réduire les risques associés à une exposition trop concentrée dans une seule devise ou un seul type d’actif.

Tendances Émergentes en 2024

♦ **Une croissance soutenue des réserves de change** : Une augmentation significative de 42 % des réserves témoigne d’un dynamisme remarquable, porté par des exportations renforcées et de meilleurs contextes de marché à l’échelle internationale

♦ **Une forte valorisation des actifs en or** : La hausse de la valeur de l’or de 38 % illustre la réactivité de la BCEAO face aux fluctuations des marchés mondiaux des métaux précieux, tout en soulignant les enjeux liés à la délocalisation du stockage

♦ **Une diversification des instruments financiers** : La BCEAO a su adapter ses stratégies d’investissement en diversifiant ses placements de dépôts, d’obligations et de SDR, ce qui renforce la résilience du système financier régional

Tableau Comparatif des Réserves de Change et Instruments Utilisés par la Bceao en 2024

Type de Réserve	Montant / Pourcentage	Instruments et Partenaires	Observations
Réserves en devises étrangères	CFA 13,5 trillion (+42%)	Dépôts à court terme; obligations en euros et dollars	Fortte hausse grâce aux recettes d’exportation et aux prix de l’or 7
Placements institutionnels	CFA 4,45 trillion	Secteur bancaire international, RAMP de la Banque mondiale	Utilisation stratégique des placements à court terme 7
Dts (Droits de Tirage Spéciaux)	CFA 2,235 trillion	Fonds monétaire international	Augmentation pour diversifier les réserves 7

Tableau : Comparaison des principaux types de réserves et instruments financiers mobilisés par la Bceao en 2024

Diagramme de Flux : Gestion des Réserves d’Or et Flow de Transaction

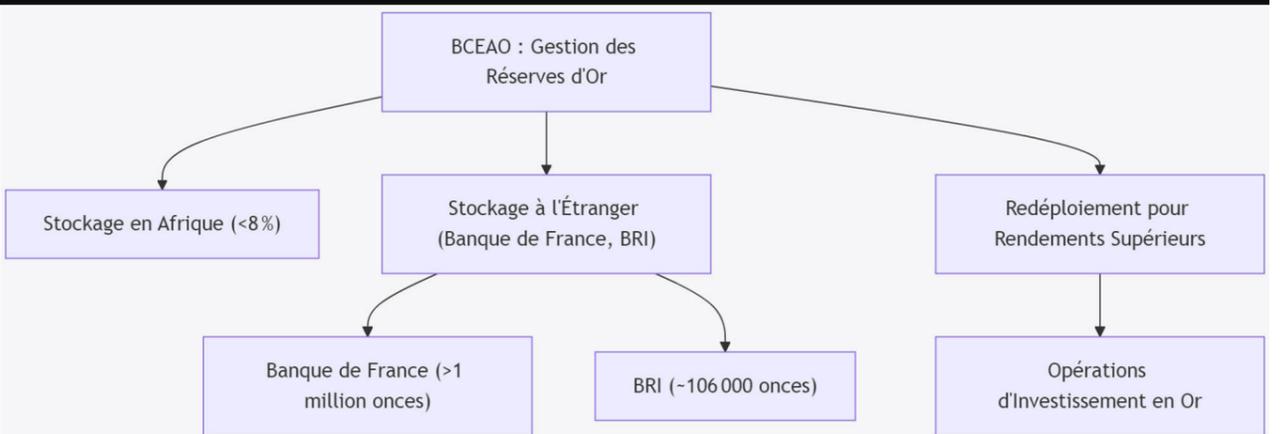


Diagramme : Flux illustratif de la gestion des réserves d’or, mettant en évidence la répartition entre stockage interne et externe ainsi que les efforts de redéploiement pour optimiser les rendements.

Suite à la page 4

Exercice clos le 31 décembre 2024

Suite de la page 3

2.532 milliards d'Avoirs en or de la Bceao à la Banque de France

Sur un montant global de près de 32.713 milliards de FCFA de son actif issu de ses activités financières en 2024, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dispose d'un avoir en or d'environ 2.532 milliards de FCFA logé à la Banque de France, selon le dernier rapport des « États financiers de la BCEAO, exercice clos le 31 décembre 2024 » publié en janvier 2025. En glissement annuel, cet avoir est en nette progression de plus de 700 milliards de FCFA, soit 1 832 milliards de FCFA en 2023, affiche le rapport. De l'analyse des mouvements sur les différents comptes de la BCEAO, il ressort une sécurité maximum autour des transactions internationales de 2024 grâce à ces avoirs. Par ailleurs, ces Avoirs ont garanti la convertibilité et la sécurité monétaire de la région au cours de la période. Mais comment la Banque de France et la BCEAO ont-elles travaillé pour asseoir en 2024 une telle sécurité à la communauté monétaire sous revue ?

Yélognissè Hounmènou
La collaboration internationale et la politique monétaire

La mise en œuvre des transactions internationales par la BCEAO ne se fait pas en vase clos. Elle s'inscrit dans un cadre de coopération étroite avec diverses institutions internationales et régionales. Ces partenariats facilitent non seulement la gestion des réserves et des investissements, mais renforcent également la crédibilité de la politique monétaire de l'Union. À cet effet, la BCEAO a collaboré étroitement avec plusieurs institutions financières majeures, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque de France. Ces partenariats se traduisent par des accords bilatéraux qui structurent la gestion des réserves, notamment dans le cadre de la convertibilité illimitée du franc CFA en euros. L'accord de coopération monétaire avec la France et d'autres accords multilatéraux permettent également d'assurer un alignement des politiques macroéconomiques et de faciliter les



Le Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau

échanges commerciaux et financiers intra-régionaux. Au vu des tendances observées en 2024, il est possible de dégager plusieurs perspectives quant à l'évolution des transactions internationales de la BCEAO pour les années à venir. Ces évolutions seront déterminées par des facteurs internes – tels

que l'accroissement des réserves et l'optimisation des investissements – et des influences externes, notamment les conditions macroéconomiques mondiales et les évolutions des marchés financiers. Les tendances observées au cours de l'année 2024 indiquent notamment une croissance soutenue

des réserves de change. Une augmentation significative de 42 % des réserves témoigne d'un dynamisme remarquable,

porté par des exportations renforcées et de meilleurs contextes de marché à l'échelle internationale. Par ailleurs, cette tendance indique une forte valorisation des actifs en or. La hausse de la valeur de l'or de 38 % en 2024, en effet, illustre la réactivité de la BCEAO face aux fluctuations des marchés mondiaux des métaux précieux, tout en soulignant les enjeux liés à la délocalisation du stockage. La banque a ainsi su adapter ses stratégies d'investissement en diversifiant ses placements de dépôts, d'obligations et de Dts, ce qui renforce la résilience du système financier régional. En 2024, la BCEAO a démontré une capacité remarquable à gérer des transactions internationales complexes, renforçant ainsi la stabilité économique de l'UMOA. À travers une diversification efficace de ses réserves de change, une valorisation significative de ses avoirs

en or et une stratégie d'investissement prudente, la BCEAO a su s'adapter aux turbulences des marchés internationaux et aux exigences strictes imposées par le contexte macroéconomique mondial. La BCEAO s'est ainsi imposée en 2024 comme un acteur déterminant en matière de transactions internationales, en montrant une capacité d'adaptation remarquable et en adoptant une stratégie de diversification qui lui permet de faire face aux aléas des marchés mondiaux, tout en soutenant la stabilité économique régionale. Grâce à ses investissements avisés et à sa coopération étroite avec des institutions internationales, la BCEAO peut envisager un avenir dans lequel la flexibilité de sa politique monétaire et l'optimisation de ses avoirs internationaux continueront de jouer un rôle prépondérant dans la croissance et la résilience de la région.

Tableau Récapitulatif des Investissements Internationaux de la Bceao en 2024

Catégorie d'Investissement	Description	Avantages Principaux	Données Clés
Dépôts à court terme	Placements en dollars et en euros	Liquidité, stabilité, retours sûrs	CFA 8,54 trillion en devises 7
Obligations institutionnelles	Investissements en obligations	Revenus réguliers, faible risque	CFA 3,54 trillion en obligations 7
Droits de Tirage Spéciaux (SDR)	Actifs du FMI	Diversification, couverture contre la volatilité	Augmentation de CFA 2,235 trillion 7
Placements via RAMP	Programmes institutionnels internationaux	Rendement optimal à court terme	Placements totalisés à CFA 4,45 trillion 7

Tableau : Analyse synthétique des différents instruments d'investissement utilisés par la BCEAO pour diversifier ses avoirs en 2024

Tableau des Perspectives et Défis Futures de la Bceao

Aspect Évolutif	Tendances Observées	Défis et Risques Potentiels	Recommandations Stratégiques
Croissance des réserves de change	Augmentation de 42 %	Volatilité des marchés internationaux	Diversification continue des actifs et gestion prudente
Valorisation des actifs en or	Hausse de 38 %	Dépendance externe et critiques sur la souveraineté	Envisager une relocalisation partielle du stockage
Diversification des instruments	Augmentation des placements institutionnels	Risque de concentration sur certains actifs	Intégrer des actifs numériques et renforcer les SDR
Politique monétaire et flexibilité	Possibilité d'assouplissement futur	Risques de stabilité du taux de change	Ajuster progressivement la politique tout en préservant la stabilité macroéconomique

Tableau : Synthèse des perspectives d'évolution, des défis à surmonter et des recommandations stratégiques pour la BCEAO face à un environnement international en mutation

Diagramme de Collaboration Institutionnelle entre la Bceao et les banques partenaires

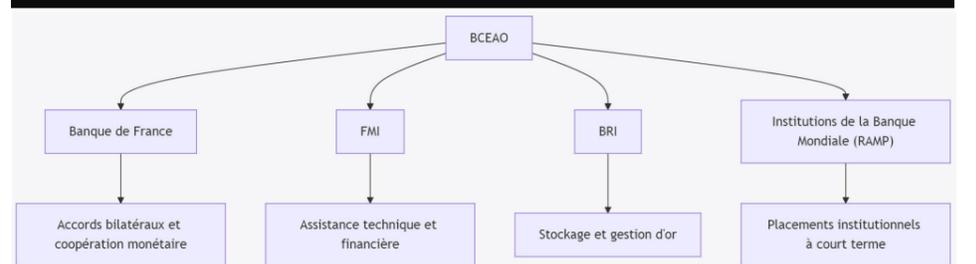


Diagramme : Représentation du réseau de partenariats institutionnels de la BCEAO, illustrant les interactions avec des institutions clés telles que la Banque de France, le FMI, la BRI et la Banque Mondiale dans le cadre de la gestion des réserves et des investissements

Tableau Récapitulatif des Investissements Internationaux de la Bceao en 2024

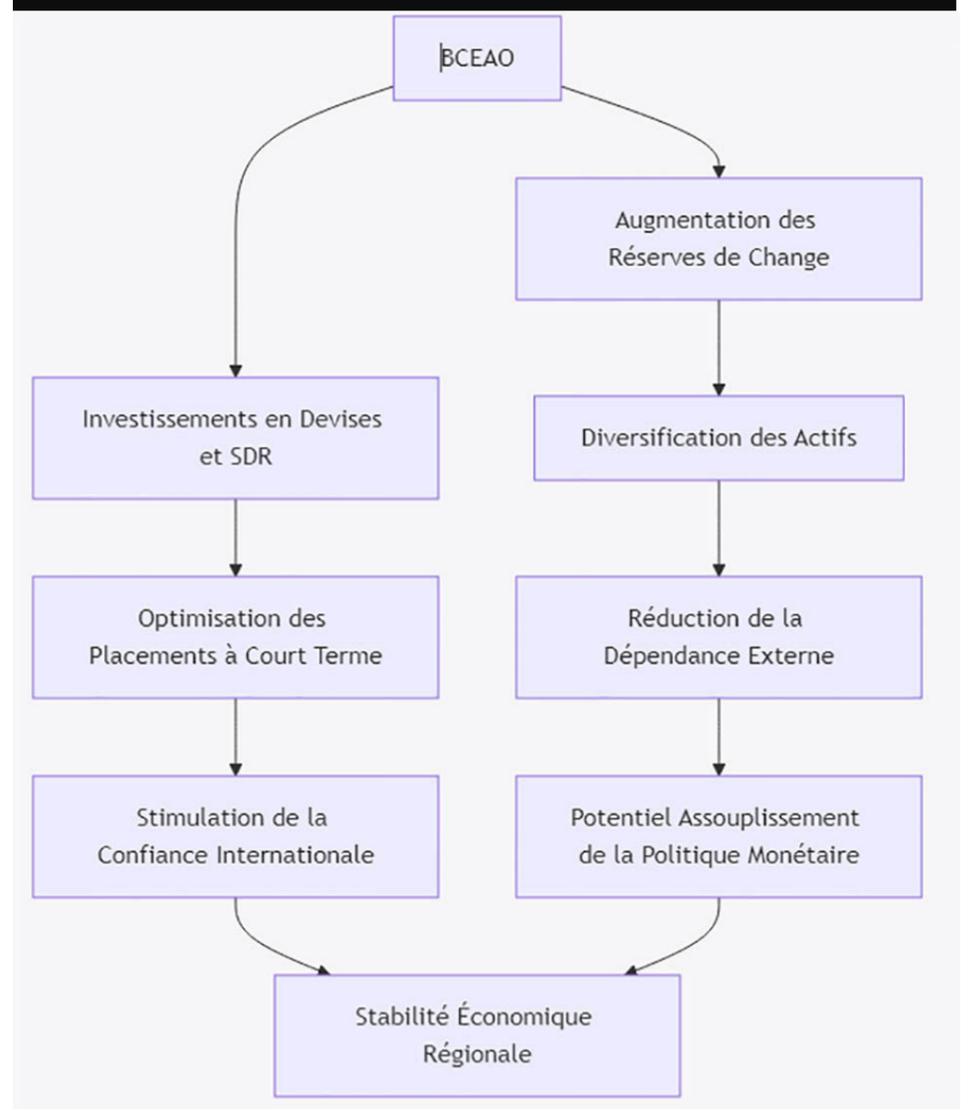


Tableau : Synthèse des perspectives d'évolution, des défis à surmonter et des recommandations stratégiques pour la BCEAO face à un environnement international en mutation

Bénin / Marché postal

Plus de 12,22 milliards de FCFA de Chiffre d’affaires en 2024

Le marché postal a connu une croissance de son chiffre d’affaires en 2024, passant ainsi de 11,11 milliards de FCFA un an plus tôt à 12,22 milliards de FCFA, affiche le rapport annuel d’activités 2024 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste du Bénin (Arcep-Bénin). Ce rapport indique par ailleurs que le marché postal a été partagé par le secteur public et le secteur privé suivant des proportions riches et variées. Le rapport cite les cinq opérateurs postaux qui ont généré 99,7 % de la valeur du marché postal en 2024 au Bénin. Il s’agit en premier lieu de La Poste du Bénin (Lpb) avec 69,4 % de la part du marché, de DHL 23,6 %, de Baobab Express 2,5 %, des Cars Att avec 2,3 % et de la société Top Chrono avec 1,9 %. Les autres opérateurs ont réalisé ensemble 0,3 % de la valeur du marché, conclut-il.

Yélognissè Hounmèou

Constitué à la fois du public et du privé (entreprises locales et internationales), le marché postal regorge d’énorme potentialité malgré l’invasion du digital et ses corollaires de réseaux sociaux. Au Bénin, le marché postal est en pleine mutation avec une série de réformes courageuses. Depuis donc une décennie maintenant, ce marché ne cesse de s’accroître tant sur le plan du volume que sur le plan du chiffre d’affaires. En témoigne l’activité de ce marché en 2024. Poste aux lettres, Courriers express, Colis postaux, Services financiers, Service logistique et Autres services. 6 services offerts par la Poste du Bénin en 2024 qui lui ont permis de réaliser un Chiffre d’affaires de plus 12,22 milliards de FCFA (12.222.254.156 FCFA plus précisément) contre environ 11,11 milliards de FCFA un an plus tôt soit une croissance de 1,113 milliard de FCFA. Le Rapport annuel d’activité 2024 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste du Bénin (Arcep-Bénin) parle de 10% de taux de croissance du chiffre d’affaires de ce marché en 2024. « Le chiffre d’affaires global du marché postal est estimé à douze milliards deux cent vingt deux millions deux cent cinquante-quatre mille cent-cinquante-six (12.222.254.156) FCFA, soit une augmentation de 10% par rapport aux chiffres de 2023 », rapporte l’autorité pour qui cette hausse est induite par les augmentations des chiffres d’affaires de trois services principaux. Il s’agit du service des colis postaux 4,1% (166,34 millions de FCFA) ; du service logistique 19,7% (3,96 millions de FCFA) et des services financiers postaux 21,9% (1,15 milliard FCFA). Quant aux autres services, ils ont terminés dans un écart négatif au cours de la période sous revue. Sous un autre angle d’analyse des données 2024, il faut dire que le marché postal présente un chiffre d’affaires composé de 47,3% des services postaux (courriers et colis) ; 52,3% des services financiers ; 0,4% des autres services connexes. On note également une baisse des chiffres d’affaires des segments poste aux



Les Visuels des 5 entreprises ayant partagé en 2024 l’univers postal au Bénin

lettres (6,6%), courriers express (7,3%), autres services (81,6%). Globalement, il faut noter qu’en 2024, cinq opérateurs postaux ont généré 99,7% de la valeur du marché postal en 2024. Il s’agit de Lpb (69,4%), DHL (23,6%), Baobab Express (2,5%), les Cars Att (2,3%) et Top Chrono (1,9%). Les autres opérateurs ont réalisé ensemble 0,3% de la valeur du marché. Par ailleurs, « le Chiffre d’affaires des services postaux (courriers et colis) est estimé à cinq milliards sept cent quatre-vingt-cinq millions huit cent seize mille cent quatorze (5.785.816.114) FCFA en 2024 », renseigne le rapport. Le secteur postal béninois affiche une croissance robuste en 2024, illustrant la résilience de ce marché face aux défis du numérique et aux mutations du secteur. Selon le rapport annuel d’activités 2024 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste du Bénin (Arcep-Bénin), le chiffre d’affaires global du marché postal a atteint 12,22 milliards de FCFA, en hausse de 10% par rapport à l’année précédente, témoignant d’une évolution positive sur fond d’importantes réformes structurelles.

Une croissance soutenue malgré la concurrence du digital

Le marché postal, longtemps considéré comme en déclin face à la montée en puissance des outils numériques, continue de prouver

sa pertinence et son adaptabilité. Avec l’essor des réseaux sociaux, du courrier électronique et des plateformes de messagerie instantanée, nombreux pensaient que le secteur postal serait relégué au second plan. Pourtant, en 2024, il montre qu’il reste un pilier essentiel de l’économie béninoise, particulièrement dans le secteur logistique, la livraison de colis, et les services financiers postaux. Le rapport souligne que cette croissance s’inscrit dans la continuité des efforts de réforme engagés depuis une dizaine d’années. La modernisation des infrastructures, l’introduction de nouvelles technologies, la diversification des services, et l’ouverture du marché à la concurrence ont permis à la Poste du Bénin (Lpb) et aux autres opérateurs postaux de renforcer leur position.

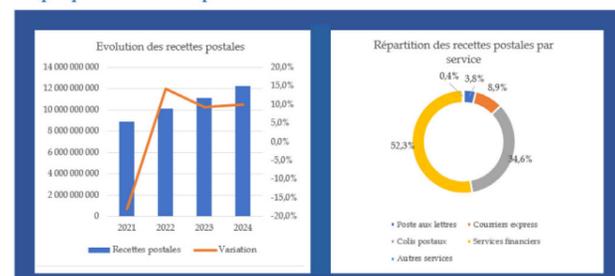
Qui sont les acteurs clés du marché ?

L’étude révèle que le marché est dominé par quelques acteurs majeurs, qui en détiennent une quasi-

totalité (99,7%). La Poste du Bénin, avec une part de 69,4%, reste le leader incontesté, grâce à un vaste réseau d’agences, une diversification des services et une clientèle fidèle. DHL arrive en deuxième position, avec 23,6%, profitant de sa présence internationale et de ses capacités logistiques accrues. Suit Baobab Express, représentant 2,5%, ainsi que Les Cars Att (2,3%) et Top Chrono (1,9%). La concentration du marché autour de ces cinq opérateurs montre à la fois leur capacité à répondre aux besoins du marché et la saturation du secteur. Les autres opérateurs, quant à eux, réalisent ensemble à peine 0,3%, soulignant la dominance de ces mastodontes dans le paysage postal béninois. Cette centralisation témoigne d’un marché fortement concentré, tout en laissant entrevoir des opportunités pour les nouveaux entrants ou les acteurs innovants.

Un marché en pleine mutation : diversification et innovations

Graphique 10 : Recettes postales 2024



Source : (ARCEP, 2024)

Graphique 11 : Part de marché en valeur des opérateurs postaux en 2024



Source : (ARCEP, 2024)

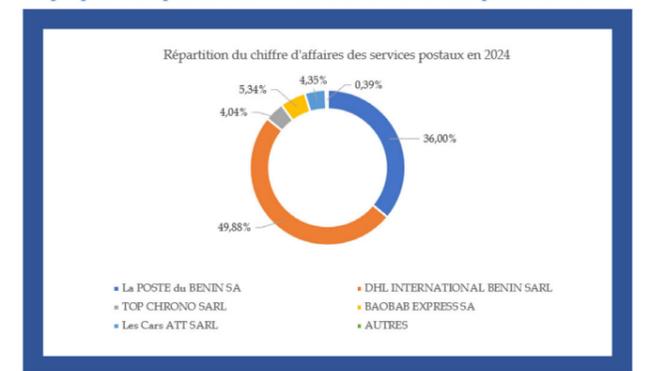
Malgré l’impact du numérique, le marché postal ne se contente pas de ses services traditionnels. La diversification reste au cœur de sa stratégie. En 2024, il offre six grands types de services : courrier au lettre, colis, services financiers, logistique, courrier express et autres services connexes. Le rapport souligne la croissance spectaculaire des services financiers postaux (+21,9%) en 2024, qui constituent désormais une part importante du chiffre d’affaires (52,3%). Ces services, souvent associés à la micro-finance, aux transferts d’argent et aux paiements mobiles, jouent un rôle crucial dans l’inclusion financière de la population béninoise, notamment dans les zones rurales. Le segment du colis postal, principal moteur de croissance, a lui aussi progressé, avec une augmentation de 4,1% en volume et en valeur. La demande croissante d’achats en ligne, la croissance du commerce électronique, et la nécessité de livrer rapidement ces colis expliquent cette tendance. Par ailleurs, la logistique s’est avérée être un levier stratégique, affichant une hausse de 19,7%, permettant à la Poste de renforcer ses services de distribution, notamment pour les ordinateurs, équipements agricoles ou autres produits destinés à un marché domestique en expansion. Le rapport ne cache pas certains défis. La baisse de la contribution des segments courriers et poste aux lettres (-6,6%) et autres services (-81,6%) met en évidence la fermeture progressive de ces activités traditionnelles, remplacées par les nouvelles options numériques. La nécessité de continuer à innover, d’optimiser le réseau physique et de développer des solutions digitales adaptées reste impérieuse. Par ailleurs, la concurrence étrangère, concentrée sur DHL, offre à la fois des opportunités — notamment pour les entreprises locales qui peuvent collaborer ou bénéficier de leur expertise — mais également des menaces pour les acteurs locaux si la régulation et la compétitivité ne sont pas renforcées. Les

autorités béninoises ont déjà mis en place plusieurs réformes, telles que la modernisation des infrastructures postales, la libéralisation du marché, et la mise en conformité avec les standards internationaux. Ces démarches ont permis la croissance du marché, mais le secteur doit continuer à s’adapter pour faire face aux enjeux de la digitalisation et à la révolution du commerce électronique.

Un marché à fort potentiel pour l’avenir

Le potentiel du secteur postal reste considérable. Le rapport souligne que, malgré la croissance, le marché comporte encore des marges de progression importantes, notamment dans l’inclusion financière, la logistique urbaine, et l’amélioration de la qualité de service. En particulier, le développement des services financiers est une piste primordiale, avec des initiatives qui pourraient renforcer l’accès aux microcrédits, aux transferts via mobile et à des solutions intégrées pour une population toujours plus connectée mais à la frange du système bancaire officiel. Par ailleurs, la digitalisation accélérée offre des opportunités nouvelles pour les opérateurs qui souhaitent faire évoluer leurs modèles d’affaires, intégrer des plateformes numériques, et proposer des services innovants, tout en maintenant un réseau physique solide. Les chiffres 2024 indiquent une tendance favorable, mais la croissance attendue pour 2025 et au-delà dépendra de la capacité des acteurs à s’adapter et à innover. La croissance de 10 à 12% prévue, voire plus, pourrait être atteinte si le marché continue sur cette lancée, notamment grâce à la diversification des services financiers et à la croissance du commerce en ligne. Les autorités appellent à renforcer la réglementation, à encourager la concurrence équitable, et à exploiter pleinement le potentiel des services logistiques et financiers pour faire du secteur postal une véritable plateforme de développement économique et social.

Graphique 12 : Répartition du chiffre d’affaires des services postaux en 2024



Source : (ARCEP, 2024)

Tableau 3 : Chiffres d’affaires du marché postal de 2022 à 2024

Désignations	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Poste aux lettres	522 881 367	499 136 072	466 164 536	-6,6%
Courriers express	906 415 105	1 175 795 507	1 089 735 418	-7,3%
Colis postaux	3 742 210 197	4 063 572 662	4 229 916 159	4,1%
Services financiers	4 767 558 951	5 245 303 991	6 393 057 028	21,9%
Service logistique	43 401 611	20 118 005	24 077 666	19,7%
Autres services	185 354 633	104 890 238	19 303 348	-81,6%
Total Recettes	10 167 821 864	11 108 816 475	12 222 254 156	10,0%

Source : (Observatoire ARCEP, 2024)

www.celtiis.bj



**BIENVENUE
CHEZ VOUS,
VOTRE
OPÉRATEUR
100% BÉNIN**



Bénin

1st Floor, 102, MikwaboBuilding Lot1151, Cadje-
houn District 12th Precinct
04P.O.Box1478-Cotonou, Benin T+254(0)202726999
Email: benin@atidi.africa

Initiatives du Secteur de l'Énergie



Bénin / Trésor public

L’apport régressif de l’Arcep-Bénin au Budget national en 2024

Équilibré en ressources et en charges, à la somme de 3.199,274 milliards de francs CFA, le budget général de l’exercice 2024 continue de nous révéler ses secrets. En effet, la mobilisation de ce budget général a connu la participation effective de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste du Bénin (Arcep-Bénin). À elle seule, l’Arcep-Bénin a mobilisé plus de 66,129 milliards de FCFA au Trésor public au cours de l’année sous revue contre 72,58 milliards de FCFA en 2023. En glissement annuel, on note un écart négatif de plus de 6,45 milliards de FCFA. Une mobilisation obtenue grâce aux fonctions régaliennes de l’Autorité, a dit le Président du Conseil d’administration, Flavien Bachabi dans son mot introductif du « Rapport annuel d’activités 2024 » paru le 2 mai 2025.

Yélognissè Hounmènou

Et pourtant « l’année 2024 constitue pour l’Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste du Bénin (Arcep-Bénin), la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2026. En effet, c’est dans un contexte marqué par des avancées technologiques rapides, une demande croissante en connectivité et des attentes accrues en matière de couverture des réseaux et de qualité de service, que l’Arcep-Bénin poursuit ses interventions au service du développement des secteurs des communications électroniques et de la poste. Ainsi, fidèle à ses engagements, l’Autorité de Régulation s’est attelée, au cours de l’année 2024 qui marque l’étape charnière d’évaluation de la réalisation à mi-parcours de ses objectifs stratégiques, à assurer de manière dynamique et proactive, ses missions de régulation. A cet effet, elle a mis en œuvre des mesures de régulation visant l’amélioration de la performance économique des secteurs des communications électroniques et de la poste, renforçant ainsi sa contribution aux comptes nationaux à travers le développement de la concurrence et l’optimisation des revenus sectoriels. C’est dans ce contexte qu’au cours de l’année sous revue, « ...l’Arcep-Bénin a mobilisé pour le compte de l’Etat un montant de soixante-six milliards cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize (66.129.397.493) de francs CFA », a indiqué ledit Rapport. Les mêmes réalisations ont permis à l’Arcep-Bénin de mobiliser 72,58 milliards de FCFA en 2023, indique les documents. Cette réalisation de 2024 est en nette dimi-



Le Secrétaire Exécutif de l’Arcep Bénin, Hervé Coovi Guedegbé et son Président, Flavien Bachabi lors d’une activité

nution à la performance de l’Autorité un an plus tôt.

Analyse de la baisse de la contribution en 2024

Si le Budget général du Bénin pour l’exercice 2024, s’établissant à 3.199 milliards de francs CFA, incarne une étape cruciale dans la gestion financière du pays. Son équilibre « en ressources et en charges » témoigne d’une volonté de stabilité macroéconomique, même face à un contexte international fluctuant et si ce montant rappelle l’importance de la planification financière, il ne dissimule pas pour autant quelques défis et ajustements, notamment dans le secteur stratégique des communications électroniques et de la poste. L’un des points d’attention majeurs dans ce contexte demeure la contribution de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste du Bénin (Arcep-Bénin), qui, en 2024, a mobilisé plus de 66 milliards de FCFA pour le Trésor public. Ce chiffre, légèrement inférieur à celui de 2023, soulève

des questions quant à l’évolution du secteur, à la capacité de régulation et à la croissance économique à moyen terme. Le rapport annuel de l’Arcep, publié en mai 2025 par son président, Flavien Bachabi, offre un regard détaillé sur cette situation, tout en insistant sur les enjeux et stratégies pour la suite. Le montant de 3.199 Milliards de FCFA inscrit dans la loi de finances 2024 témoigne d’une gestion prudente et stratégique. La stabilité des équations budgétaires, en dépit d’un environnement économique mondial instable, met en lumière la détermination du gouvernement béninois à maintenir une trajectoire de croissance et de développement équilibrée. Ce budget, tout en étant équilibré, permet d’assurer les investissements dans diverses sphères : infrastructures, éducation, santé, mais aussi secteurs clés comme la régulation des télécommunications. La question centrale reste cependant : dans un contexte où la digitalisation et la connectivité deviennent des leviers de développement, comment l’État prévoit-il d’optimiser sa mobilisation de ressources dans ces domaines ?

Le digital, un secteur en mutation rapide

L’Arcep-Bénin, en 2024, a mobilisé 66,129 milliards de FCFA, en diminution de près de 6,45 milliards par rapport à 2023, qui avait enregistré 72,58 milliards. Ce recul, bien que relatif, doit être analysé pour comprendre ses implications sur le secteur. Selon Flavien Bachabi, le président du Conseil d’administration, cette mobilisation résulte des fonc-

contribuant ainsi directement au financement des secteurs vitaux du pays. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse de contribution : saturation du marché, évolution technologique, pression réglementaire ou encore réduction du nombre d’opérateurs en activité. Il est aussi possible que l’activation de nouvelles régulations ait temporairement freiné la croissance, ou que la concurrence accrue ait comprimé les marges des opérateurs, affectant par ricochet leur contribution fiscale. Il reste cependant essentiel de surveiller ce phénomène pour éviter une tendance de déclin qui pourrait limiter la capacité de l’État à mobiliser les ressources nécessaires à ses projets de développement.

tions régaliennes de l’Autorité. La régulation, en tant que pilier de la performance économique sectorielle, vise à instaurer un climat favorable à la concurrence, à l’innovation, et à l’optimisation des revenus. Mais cette réduction de revenus soulève aussi des questions : est-ce le signe d’un ralentissement dans le secteur des télécommunications ? Ou d’une meilleure efficacité dans la gestion et la régulation des ressources ? La réponse réside dans l’évaluation de la performance sectorielle, notamment la couverture réseau, la qualité de service et la croissance de l’usage des technologies. En effet, l’année 2024 marque la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2026 de l’Arcep. Cette étape est cruciale pour mesurer la progression vers les objectifs fixés : accroître la connectivité, améliorer la couverture, et encourager un développement inclusif. Les avancées technologiques telles que la 4G, la 5G, l’Internet des objets, ainsi que l’essor des plateformes numériques, redéfinissent le paysage des télécommunications. Dans ce contexte, l’Arcep-Bénin doit relever le défi de réguler un secteur en pleine mutation, où les acteurs doivent conjuguer compétitivité et responsabilité sociale. Les mesures d’amélioration de la performance économique, notamment par l’instauration de conditions favorables à la concurrence, ont permis de renforcer la contribution de l’industrie à l’économie nationale. La mobilisation des revenus sectoriels, tout comme le développement de la concurrence, participent à l’optimisation des recettes pour l’État,

Malgré cette baisse, l’Arcep-Bénin doit continuer à jouer un rôle central dans le déploiement de réseaux modernes, inclusifs et durables. Son défi est d’assurer une régulation équilibrée, qui stimule l’innovation tout en protégeant les

Perspectives et défis futurs pour l’Arcep

consommateurs. Parmi les stratégies à adopter figurent l’accélération de la couverture rurale, la promotion de la 5G et l’amélioration de la qualité de service pour tous. La mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 doit également s’accompagner d’une évaluation continue, pour ajuster les politiques en fonction de l’évolution rapide du secteur.

consommateurs. Parmi les stratégies à adopter figurent l’accélération de la couverture rurale, la promotion de la 5G et l’amélioration de la qualité de service pour tous. La mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 doit également s’accompagner d’une évaluation continue, pour ajuster les politiques en fonction de l’évolution rapide du secteur.

Impacts macroéconomiques et lien avec le budget national

La contribution de l’Arcep à la caisse de l’État est un indicateur de la vitalité économique du secteur des télécommunications. Leur contribution constitue une part importante des recettes fiscales, surtout en un moment où la digitalisation devient un levier clé de développement économique et social. Une performance stable ou en croissance dans ce secteur peut soutenir la croissance globale, en favorisant notamment l’inclusion numérique, la compétitivité des entreprises et la modernisation des services publics. Le recul de la contribution de l’Arcep en 2024 doit être analysé à la lumière des enjeux globaux du numérique. Il s’agit d’un signal pour renforcer l’efficacité de la régulation, encourager l’investissement privé, et accélérer l’intégration des nouvelles technologies. L’avenir du secteur dépend en grande partie de la capacité des régulateurs, des opérateurs, et du gouvernement à collaborer pour faire du numérique un moteur de croissance durable, inclusif et innovant. Le budget 2024, équilibré et prudent, doit donc s’accompagner d’une vision stratégique claire pour que le secteur des communications électroniques continue d’être un levier essentiel du développement économique du Bénin.



Le Président de l’Arcep-Bénin, Flavién Bachabi et son...



...Secrétaire Exécutif, Hervé Coovi Guedegbé se partageant le bilan de l’Autorité

BRVM BULLETIN QUOTIDIEN DE LA COTE

Jeudi 31 octobre 2024

BRVM COMPOSITE 271,09 **BRVM 30** 134,93 **BRVM PRESTIGE** 114,41

Variation Jour: 0,21% **+** / 0,33% **+** / -0,51% **-**
 Variation annuelle: 26,59% **+** / 25,11% **+** / 12,75% **+**

Actions

Niveau	Evol. Jour	
Capitalisation boursière (PCE) (Bourse & Dérivés)	9 844 236 277 722	0,21 %
Volume échangé (actions & Dérivés)	98 522	-36,09 %
Valeur échangée (PCE) (actions & Dérivés)	990 933 943	72,54 %
Nombre de titres échangés	41	-4,65 %
Nombre de titres en hausse	7	-65,18 %
Nombre de titres en baisse	14	83,36 %
Nombre de titres inchangés	20	65,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB)	7 280	7,46 %	34,58 %
VIVO ENERGY CI (VSEC)	895	1,70 %	15,29 %
BENELUX CI (BENC)	1 155	8,87 %	15,58 %
SOHATEL SA (SHTS)	23 780	8,91 %	31,85 %
ORANGE COTE D'IVOIRE (ORAC)	15 880	8,48 %	44,95 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	18	114,41	-0,51 %	12,75 %	46 705	831 668 285	8,75
BRVM-PRINCIPAL	26	134,97	0,38 %	29,83 %	45 738	126 838 295	12,66

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	128,93	-1,82 %	27,62 %	9 890	48 605 260	18,77
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	725,21	8,28 %	36,45 %	35 957	715 732 008	18,21
BRVM - FINANCES	15	102,03	8,85 %	18,09 %	27 344	129 499 540	5,70
BRVM - TRANSPORT	3	342,96	8,80 %	3,81 %	292	485 860	4,45
BRVM - AGRICULTURE	5	194,57	-8,31 %	28,45 %	13 878	47 976 215	13,85
BRVM - DISTRIBUTION	7	344,08	-8,11 %	-4,81 %	6 820	6 279 295	44,29
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	802,02	8,80 %	-27,76 %	43	27 790	-

Indicateurs BRVM COMPOSITE

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,88
Taux de rendement moyen du marché	0,25
Taux de rentabilité moyen du marché	0,33
Nombre de sociétés cotées	40
Nombre de lignes cotées	758
Valeur moyenne annuel par société	425 084,80
Valeur moyenne annuelle par séance	1 209 292 480,89

MARCHE DES ACTIONS

Sect. Act. (P)	Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du Jour	Variation	Séance de cotation	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernière dividende	Ret. Net	PER	
COMPARTIMENT PRESTIGE 114,41 points -0,51 %												
AGR	PALE	PALE CI	4 895	4 890	-0,10 %	705	3 388 890	-4,89 %	30,44 \$	26-jan-24	12,80 %	
AGR	SPHC	SAFH CI	4 250	4 250	0,00 %	9 356	40 295 855	-4 255	81,06 \$	12-août-24	5,53 %	
BS	TTLT	TOTALENERGIES MARKTING CI	2 308	2 300	-0,35 %	342	1 537 490	2 438	38,11 \$	12-sept-24	8,14 %	
BS	TTLT	TOTALENERGIES MARKTING SA	2 395	2 395	0,00 %	53	79 835	2 395	-4,28 %	207,58	18-jan-24	8,67 %
TR	DRGT	DRAGROP TOGO	1 790	1 800	0,56 %	1 798	1 798	-32,28 %	59,52	17-jan-30	3,13 %	
TR	SOBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	19 800	19 800	0,00 %	3 300	68 583 600	19 800	25,38 %	1 935,88	15-jan-24	7,89 %
IND	HTLC	HESTLE CI	7 885	7 875	-0,13 %	700	5 540 765	7 875	-6,54 %	875,08	20-août-24	8,57 %
IND	SAB CI	SAB CI	13 230	13 230	-7,49 %	1 504	18 381 830	13 230	16,14 %	1 080,00	30-sept-24	8,83 %
SPU	ONTEL	ONATEL OF	2 400	2 390	-0,42 %	1 450	3 489 345	2 398	-4,82 %	266,45	31-jan-24	11,15 %
SPU	SHTS	SOHATEL SA	21 540	21 700	0,74 %	29 162	692 083 935	21 700	11,81 %	1 575,08	17-août-24	8,45 %
TOTAL 41 780 811 540 808												
COMPARTIMENT PRINCIPAL 134,97 points 0,30 %												
AGR	SOBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	880	880	0,00 %	3 492	3 318 948	880	81,29 %	48,30	10-août-21	-0,11 %
AGR	SICC	SICOR CI	3 225	3 225	0,00 %	5	16 125	3 225	6,61 %	1 919,80	25-sept-08	16,23
AGR	SOBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	4 890	4 890	-0,67 %	490	2 796 480	4 890	36,39 %	327,80	6-août-24	6,44 %
AIT	STAC	SETACO CI	400	450	12,50 %	43	27 950	450	-27,38 %	86,15	18-jan-22	10,18 %
BS	ADJC	SAFARI ADJOLAN CI	2 240	2 280	1,79 %	157	301 420	2 280	95,41 %	136,20	30-sept-24	9,17 %
BS	BENC	BENELUX CI	1 145	1 155	0,87 %	5	5 775	1 155	15,30 %	158,80	14-jan-23	12,99 %
BS	OFAC	CFAD MOTORS CI	650	675	4,00 %	4 675	3 974 075	675	-23,62 %	15,87	18-août-24	1,44 %
BS	PSAC	TRACTAPARC MOTORS CI	3 145	3 080	-2,07 %	262	563 580	3 080	-4,47 %	182,30	24-sept-24	9,33 %
BS	SSEC	VIVO ENERGY CI	890	895	0,56 %	1 145	1 817 900	895	13,29 %	57,80	27-sept-24	6,17 %
TR	BICC	BICI CI	18 945	18 885	-0,31 %	452	4 817 885	18 885	-44,36 %	548,90	27-jan-24	5,01 %
TR	BOAF	BANK OF AFRICA SH	4 285	4 250	-0,82 %	1 890	4 341 180	4 250	-31,80 %	728,80	17-mai-24	16,13 %
TR	BOAF	BANK OF AFRICA BP	3 400	3 400	0,00 %	273	816 830	3 400	-11,43 %	720,80	6-août-24	20,77 %
TR	BOAF	BANK OF AFRICA CI	5 895	5 700	-3,31 %	6 873	39 140 115	5 700	-17,13 %	684,80	29-sept-24	12,00 %
TR	BOAF	BANK OF AFRICA AL	2 945	2 945	0,00 %	130	265 890	2 945	38,64 %	144,80	21-mai-24	7,04 %
TR	BOAF	BANK OF AFRICA NG	3 200	3 200	0,00 %	85	272 080	3 200	-40,63 %	608,15	31-mai-24	19,04 %
TR	BOAF	BANK OF AFRICA SPESAL	3 900	3 900	0,00 %	158	812 800	3 900	21,88 %	388,80	27-jan-24	7,69 %
TR	CBIF	CORIS BANK INTERNATIONAL	18 800	18 800	0,00 %	580	5 797 480	18 800	7,53 %	796,80	5-jan-24	7,90 %
TR	ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	8 995	8 995	-0,12 %	799	1 304 595	8 995	-29,74 %	394,80	30-mai-24	6,95 %
TR	ETIT	ETIOTRANS TRADING INCORP. LTD	15	15	0,00 %	13 863	993 088	15	-15,79 %	8,80	8-jan-23	3,78 %
TR	HSBC	HSBC BANQUE COTE D'IVOIRE	7 885	7 885	0,00 %	508	3 966 215	7 885	30,68 %	454,80	8-jan-24	5,83 %
TR	NAPE	NAPE CI	788	788	0,00 %	788	788	-39,18 %	23,86	29-jan-11	-	
TR	SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	6 700	7 080	5,67 %	1 648	11 558 015	7 080	34,58 %	495,80	16-jan-24	6,68 %
IND	CABC	SCABE CI	1 100	1 180	7,27 %	758	833 275	1 180	-0,90 %	79,58	31-mai-24	7,13 %
IND	FTSC	FILITAC CI	1 295	1 262	-2,55 %	930	1 279 200	1 295	-24,18 %	143,90	30-sept-24	10,18 %
IND	NEC	NEFCO CI	790	790	0,00 %	880	297 130	790	8,97 %	81,38	29-jan-24	10,15 %
IND	SOAC	EXPOS PACKAGING SIDA CI	700	700	0,00 %	700	700	0,00 %	14,80	28-sept-21	2,00 %	
IND	SVC	AIR LIQUIDE CI	530	530	0,00 %	34	12 480	530	-37,35 %	63,80	29-sept-17	5,00 %

BULLETIN OFFICIEL

OPCVL FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Vendredi 5 Janvier 2018

Indicateurs	Montants	Unités	Montants	Unités	Montants	Unités	Montants	Unités
OPCVL	1 209 292 480,89	40	1 209 292 480,89	40	1 209 292 480,89	40	1 209 292 480,89	40

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Dernière transaction	Cours	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ORAC01	ORANGE COTE D'IVOIRE 10% 2018-2024	10,00	100,00	100,00	100,00
SPHC01	SAFH COTE D'IVOIRE 10% 2018-2024	10,00	100,00	100,00	100,00
SOBC01	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE 10% 2018-2024	10,00	100,00	100,00	100,00

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES

ANNEE : 2024

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
TRANSPORT & LOGISTICS	Ordinaire	11/11/2024	09:30:00	Salon de Conférence de la maison de la presse, 507 de l'avenue de la République, dans le prolongement du Ministère des affaires étrangères à Abidjan
CCIC	Ordinaire	08/11/2024	09:00:00	Siège de la SECOR à Jacqueville

Les SGI dans l'Uemoa

Les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sont une catégorie d'établissements financiers expressément soustraite de la réglementation bancaire. Les SGI sont autorisées, à titre exclusif, à exercer les activités de négociateur-compensateur de valeurs mobilières cotées pour le compte de tiers. Elles sont, en conséquence, habilitées à recevoir et à détenir des fonds du public dans le cadre de cette activité. Toutes les cessions sur titres cotés à la BRVM sont effectuées par l'entremise d'une SGI, sauf cas de dérogation accordée par la BRVM. Les SGI sont habilitées à exercer l'activité de teneur de compte de valeurs mobilières. Toutefois, les émetteurs pourront détenir leurs propres titres pour le compte de tiers. Le capital minimum des SGI est fixé par une instruction du Conseil Régional. Il est actuellement de 150 millions de FCFA. Les SGI sont obligatoirement constituées sous la forme juridique de Sociétés Anonymes. Les conditions d'agrément des SGI sont définies dans le Règlement Général du CREPMF et par l'Instruction 4/97 du CREPMF relative à l'agrément des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Montants	Cours	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence	Type Actif
ORAC01	ORANGE COTE D'IVOIRE 10% 2018-2024	100,00	100,00	100,00	100,00	AC
SPHC01	SAFH COTE D'IVOIRE 10% 2018-2024	100,00	100,00	100,00	100,00	AC
SOBC01	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE 10% 2018-2024	100,00	100,00	100,00	100,00	AC

Lisez et Diffusez

Nouvelle Economie

Abonnez-Vous au Tél. : +229 96 00 11 16 / 20 24 55 44

Plus de 104,75 milliards de la Banque mondiale pour soutenir le Bénin

Au 31 décembre 2024, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) présente un Actif de près de 32.713 milliards de FCFA contre 27.141 milliards de FCFA un an plus tôt soit une hausse de 5.572 milliards de FCFA. Parallèlement, le passif et les capitaux propres de la banque présentent les mêmes valeurs des actifs à la même période sous revue. En effet, selon le cabinet, « ... les Etats financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Bceao au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux statuts et aux principes et aux méthodes comptables décrits dans les notes annexes », indique le certificateur maison de la banque, le cabinet Deloitte.

Adissa Okpeyemi Lawani

La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) a annoncé aujourd'hui avoir conclu l'exercice financier clos le 31 décembre 2024 avec des résultats très encourageants, certifiés « réguliers et sincères » par le cabinet Deloitte, l'un des cabinets d'audit et de conseil les plus prestigieux au monde. Cela confirme la transparence et la rigueur de la gestion financière de la banque centrale ouest-africaine, dans un contexte économique régional en pleine mutation. En effet à la date sous revue, la BCEAO affiche un actif de près de 33 377 milliards de FCFA, en hausse de 2 664 milliards par rapport à l'année précédente, où il s'élevait à 30 713 milliards de FCFA. Cette progression reflète une gestion prudente et une optimisation des réserves, dans un contexte régional marqué par une croissance économique soutenue, notamment dans les secteurs agricole, industriel et des services. Ce renforcement des actifs provient principalement de la hausse des réserves de change, désormais évaluées à 15.632 milliards de FCFA, contre 13.870 milliards un an plus tôt. La diversification des investissements et une politique monétaire dynamique ont permis à la Bceao de maintenir son rôle de garant de la stabilité financière dans l'Union monétaire ouest-africaine (Uemoa), tout en soutenant la croissance économique régionale.

Une stabilité du passif et des capitaux propres



Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), Jean-Claude Kassi Brou obtient la certification de conformité de ses comptes par Deloitte

Les passifs et capitaux propres de la BCEAO suivent la même tendance, présentant également une croissance, pour s'établir à 33.377 milliards de FCFA, confirmant la conformité et la solidité structurelle de ses finances. La composante la plus significative reste la part liée aux obligations monétaires et aux dépôts des banques centrales nationales membres, qui constituent une base solide pour la régulation monétaire dans la zone. Les capitaux propres ont connu une augmentation légère, atteignant 1.052 milliards de FCFA, notamment grâce à la capitalisation des bénéfices de la période. La banque centrale continue ainsi de renforcer sa capacité à jouer un rôle régulateur et stabilisateur, tout en assurant une gestion saine et transparente de

ses ressources.

La certification de Deloitte : une garantie de conformité

L'audit effectué par Deloitte a permis de confirmer que « les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux statuts et aux principes et aux méthodes comptables décrits dans les notes annexes ». Cette certification vient renforcer la crédibilité de la banque centrale dans un contexte marqué par une intégration économique régionale accrue et

une exigence de transparence renforcée de la part des institutions financières publiques et privées. Selon le rapport de Deloitte, « la Banque a poursuivi ses efforts dans la maîtrise de ses risques financiers, notamment en ce qui concerne la gestion des réserves de change et la supervision prudentielle des banques commerciales ». La déclaration souligne également l'engagement de la BCEAO à respecter strictement les normes internationales en matière de gouvernance et de transparence.

Les enjeux futurs pour la Bceao

Les performances financières de la Bceao en 2024 confirment sa capacité à accompagner le développement économique de l'Union monétaire

ouest-africaine. La stabilité monétaire, la croissance des réserves de change, et la gestion rigoureuse de ses finances constituent les piliers d'une stratégie visant à soutenir la croissance durable de la région. Pour l'année 2025, la banque cen-

trale prévoit de poursuivre ses efforts en matière d'innovation financière, notamment par la promotion de la monnaie électronique et une meilleure intégration des technologies de paiement pour la grande population de la région, souvent encore en dehors du système bancaire formel. Elle entend également renforcer sa coopération avec les institutions internationales et les autres banques centrales pour continuer à garantir la stabilité monétaire, tout en favorisant le développement inclusif. L'exercice clos au 31 décembre 2024 marque une étape importante pour la Bceao, avec une gestion financière renouvelée et une validation indépendante de la conformité de ses comptes. La certification de Deloitte témoigne de la rigueur et de la transparence auxquelles la banque centrale s'engage dans sa mission de stabilité et de développement économique dans la région ouest-africaine. La perspective pour 2025 demeure optimiste, avec un contexte favorable à l'émergence d'une croissance encore plus soutenue et inclusive dans les prochains mois.

Lettre de conformité des comptes de la Bceao délivrée par le Commissaire Contrôleur...

Deloitte Côte d'Ivoire
S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A - RC Abidjan B 15684
Immeuble Ivre Trade Center, Tour C, 3e et 4e étage
Boulevard Hassan II, Cocody
01 B.P. 224 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tel. : (225) 27 22 599 900
Fax : (225) 27 22 599 910
Mail : cinfo@deloitte.fr | www.deloitte.com

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous avons satisfaits aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait.

Responsabilités du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le management de la BCEAO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au management d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le management a l'intention de mettre la BCEAO en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la BCEAO.

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Contrôle des comptes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au titre de l'exercice 2024

Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers annuels Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en sa séance du 21 décembre 2023, nous vous présentons notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat net, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

Bilan au 31 décembre 2024

(en millions de FCFA)

Notes	31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	(1)	(2)	(1)	(2)	Valeur (1)-(2)	%
ACTIF						
Avoirs en or	6	2 531 800	1 831 681	700 119	39	
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	2 441 436	1 897 473	543 963	28	
Avoirs en monnaies étrangères	8	8 540 593	5 761 328	2 779 265	46	
Créances sur les établissements de crédit	9	9 438 368	8 453 870	984 498	12	
Créances sur les Trésors Nationaux	10	3 538 254	3 736 270	-200 016	-5	
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	4 838 724	4 247 966	590 758	14	
Autres investissements financiers	12	548 803	556 382	-7 579	-1	
Biens immobiliers de placement	13	2 725	2 804	-79	-3	
Autres immobilisations	13	681 068	489 870	191 198	39	
Autres actifs	14	152 915	161 412	-8 497	-5	
TOTAL ACTIF		32 712 686	27 141 056	5 571 630	21	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Billets et monnaies en circulation	15	13 678 392	11 669 413	2 008 979	17	
Comptes cré-diteurs et dépôts	16	6 604 550	5 141 360	1 463 190	28	
Transferts à exécuter	17	5 442	36 918	-31 476	-85	
Engagements en monnaies étrangères	18	8 072	30 683	-22 611	-74	
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	6 947 873	6 172 127	775 746	13	
Autres passifs	20	306 158	278 226	27 932	10	
Provisions pour risques et charges	21	18 679	76 598	-57 919	-76	
Réserve de réévaluation des devises	22	80 384	99 643	-19 259	-19	
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	100 118	75 118	25 000	33	
TOTAL PASSIF		27 749 688	23 580 068	4 169 620	18	
Capital et Réserves	24	4 277 090	3 245 351	1 031 739	32	
Résultat net de l'exercice		685 928	315 619	370 309	117	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 963 018	3 560 970	1 402 048	39	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		32 712 686	27 141 056	5 571 630	21	

Remarque : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2024, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

...du cabinet d'expertise-comptable Deloitte

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport d'audit du Commissaire Contrôleur.

Abidjan, le 25 février 2025

Le commissaire contrôleur

Deloitte Côte d'Ivoire

Frédéric BLEDOU
Expert-comptable diplômé
Associé

Mes Rendez-vous économiques de Mai-Juin-juillet 2025

Evénements	Thèmes & Synopsis	Dates	Lieu	Contacts
Les Journées de l'Économie (Jéco)	Description : Les Journées de l'Économie (Jéco), organisées par la Fondation Innovation et Transitions, proposent aux citoyens de tous horizons des clés pour mieux comprendre le monde qui les entoure en échangeant sur une grande diversité de sujets d'actualité abordés avec un éclairage économique.	les 5, 6 et 7 novembre 2024 pour la 17 ^{ème} édition	Lyon/France	3, Place de la Bourse 69002 Lyon Email : jeco@fondation-fit.org
Les Rencontres économiques	Thèmes : «Pourquoi et comment lutter contre la fraude ?» «Les défis posés à la politique industrielle de défense de la France avec l'Institut des hautes études de défense nationale (Ihedn)» Description : L'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) vous accompagne dans la compréhension de l'actualité économique en ouvrant chaque année une série de Rencontres économiques. Ces conférences réunissent des experts (F/H) de différents domaines pour débattre des grands enjeux économiques, politiques et sociaux auprès des agents du ministère et du grand public.	21 novembre 2024 19 décembre 2024	France	Tél. : 0033 01 84 80 00 02
Conférence économique africaine 2024 (AEC 2024)	Thèmes : « Assurer l'avenir économique de l'Afrique dans un contexte d'incertitude croissante » Description : La Conférence économique africaine 2024 (AEC 2024), organisée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).	23-25 novembre 2024	Hotel 430, Gaborone, Botswana	Regional bureau for Africa United nations development Programme one United Nations Plaza New York, NY 100017, U.S.A. E-mail: comms-africa@undp.org
5 ^{ème} Édition du Choiseul Africa Business Forum	La 5 ^{ème} Édition du Choiseul Africa Business Forum, se tiendra à Marrakech les 31 octobre et 1 ^{er} novembre 2024. Quelque 800 décideurs d'Afrique, d'Europe et du Golfe sont attendus pour deux journées rythmées par des séries de temps forts : plénières et panels, réunions B2B stratégiques, moments d'échanges informels et cérémonies de gala, favorisant des partenariats de haut niveau au bénéfice des économies africaines.	31 octobre et 1 ^{er} novembre 2024	Marrakech / Maroc	Tel. +33 (0)1 45 62 55 76 Fax. +33 (0)1 42 56 79 33 Retrouvez-nous sur LinkedIn Suivez-nous sur Twitter
7 ^{ème} édition de «Africa Investment Forum & Awards (AIFA) 2024»	L'Africa Investment Forum & Awards organisé par Leaders League, et dédié à l'investissement en Afrique, revient pour une 7 ^e édition qui se tiendra dans le cadre de la Paris Infra Week	6 novembre 2024	Paris/France	Tel. +33 (0)1 45 62 55 76 Fax. +33 (0)1 42 56 79 33

Jargon économique

Garantie de la convertibilité :

Finances. Fait d'être convertible, de pouvoir être échangé, transformé pour une autre utilisation.

Garantie de convertibilité

«la garantie de convertibilité s'est révélée un mythe, la parité fixe une rigidité ruineuse, l'impossibilité de toute politique monétaire autonome, une renonciation à de précieux leviers d'action économique, et les unions monétaires d'Afrique de l'Ouest ou centrale incapables d'enclencher quelque intégration économique que ce soit.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

Loi de convertibilité

«Bien plus qu'une tempête sociale, ce que peut craindre le ministre de l'économie, c'est un retournement de tendance sapant les fondements mêmes de la loi de convertibilité qui repose, on l'a vu, sur la permanence des flux de devises vers l'Argentine.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

Plan de convertibilité

«M. Cavallo a réaffirmé le maintien du plan de convertibilité, qui assure la parité du peso, la monnaie locale, avec le dollar.» (Le Monde 1992 «Extrait du Monde d'octobre 1992»)

Système de convertibilité

«Ces propos alarmants ont eu pour effet de resserrer les rangs au sein du gouvernement, comme dans l'opposition, pour rejeter toute dévaluation et pour défendre le système de convertibilité qui assure la parité du peso avec le dollar.» (Le Monde 1999 «Extrait du Monde de 1999»)

Libre convertibilité

«Libéralisation des importations, privatisation, libre convertibilité du dinar sont les trois piliers d'une réforme qui commence à faire sentir ses effets.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

Pleine convertibilité

«Préparant la pleine convertibilité de leurs monnaies avec les devises occidentales, ils maintiennent mutuellement inconvertibles leurs propres monnaies.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

Totale convertibilité

«Mais la totale convertibilité du rouble exigerait une véritable révolution sociale.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

convertibilité complète

«L'unification des taux devrait permettre, selon les autorités chinoises, d'aboutir d'ici cinq ans à la convertibilité complète du yuan renminbi.» (Le Monde 1993 «Extrait du Monde de décembre 1993»)

convertibilité externe

«entrée en fonction d'un système européen de banques centrales, coiffé par une banque centrale européenne, chargé de défendre la convertibilité externe de l'écu.» (Le Monde 1994 «Extrait du Monde de novembre 1994»)

convertibilité interne

«En théorie, cette convertibilité interne possède de grandes vertus dans le contexte hyper-inflationniste de l'économie russe.» (Le Monde 1992 «Extrait du Monde de juillet 1992»)

convertibilité monétaire

«Malgré l'inflation galopante et les problèmes de convertibilité monétaire, des accords de parrainage ont été rapidement conclus pour diffuser aux heures de grande écoute et à bas prix des séries américaines ou des telenovelas mexicaines de piètre qualité.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

convertibilité partielle

«Après une convertibilité partielle l'an dernier, les autorités monétaires indiennes ont ainsi levé les restrictions de change pour les voyages à l'étranger des citoyens indiens, les dépenses médicales, les études et les services.» (Le Monde 1994 «Extrait

du Monde d'août 1994»)

convertibilité totale

«convertibilité totale de la monnaie nationale pour les transactions courantes.» (Le Monde 1994 «Extrait du Monde d'août 1994»)

convertibilité des billets

«Ce phénomène a obligé les autorités monétaires à suspendre en août 1993 la convertibilité des billets.» (Le Monde 1994 «Extrait du Monde d'avril 1994»)

convertibilité des monnaies

«La convertibilité des monnaies et la transférabilité des capitaux sont mises à profit pour interconnecter les bourses nationales, d'autant plus aisément que l'informatique et les télécommunications rendent ces connexions automatiques et instantanées.» (Robert Fossaert 1991 «Le monde au 21^e siècle : Une théorie des systèmes mondiaux»)

convertibilité du dinar

«La décision de libérer le commerce extérieur et de poursuivre la mise en place de la convertibilité du dinar amplifie la polémique.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

convertibilité du dirham

«libéralise son système financier et son commerce, annonce une prochaine convertibilité du dirham.» (Le Monde 1992 «Extrait du Monde d'août 1992»)

convertibilité du franc

«prenant avantage de la convertibilité du franc CFA, ils ont effectué des placements massifs à très court terme.» (Le Monde Diplomatique 1990-2007 «Article du Monde Diplomatique»)

convertibilité du yuan

«L'entrée réussie dans l'économie de marché autorise les dirigeants à préparer la convertibilité du yuan, la monnaie nationale.» (Le Monde 1993 «Extrait du Monde de septembre 1993»)

Entretien Transport aérien sous-régional

He Ouassangari et la Cedeao en croisade contre la cherté des billets d’avion

Réunis à Lomé la semaine dernière, les députés du Parlement de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (Cedeao) ont proposé une réduction ambitieuse de 40% sur le coût des billets d’avion dans la sous-région. Une mesure parmi de nombreuses qui pourrait transformer la mobilité, dynamiser le commerce intra-régional et rapprocher davantage les peuples ouest-africains. Dans cet entretien réalisé par nos confrères de la radio *Fraternité Fm* à Parakou, le député béninois *Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari*, membre du parti «Les Démocrates» et du Parlement de la Cedeao, revient sur les temps forts de cette rencontre. Il évoque les défis, les perspectives et les engagements nécessaires pour faire du ciel ouest-africain un espace plus accessible à tous. Lisez plutôt l’intégralité de cet entretien.

Fraternité Fm : Dites-nous d’entrée, quel est l’objectif fondamental de cette initiative portée par les députés de la Cedeao visant à réduire de 40% les coûts des billets d’avion dans la sous-région ? Cherche-t-elle avant tout à favoriser l’intégration régionale, à dynamiser les économies locales ou à répondre à une demande sociale grandissante d’accessibilité au transport aérien ?

Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari :

Avant de vous répondre à la première question, j’aimerais d’abord situer le contexte. Comme vous le savez, la Cedeao est en train de fêter cette année ses 50 années d’existence, puisqu’elle a été créée le 28 mai 1975 à Lagos au Nigéria. Lors de sa création, elle visait à promouvoir la coopération et l’intégration dans une perspective d’une union économique au sein de l’Afrique de l’Ouest. Au nombre des buts et objectifs de la communauté, il figure la création d’un marché commun à travers l’établissement d’un tarif extérieur commun et d’une politique commerciale commune à l’égard des pays tiers et la suppression entre les États membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Parmi ces obstacles à la libre circulation des biens et des personnes, on note le coût élevé des billets d’avion. Ainsi donc, la Conférence des chefs d’État et de gouvernement, au sortir de son 65^e sommet tenu le dimanche 7 juillet 2024 à Abuja au Nigéria, a fait remarquer que le transport aérien dans l’espace Cedeao est considéré comme l’un des plus élevés du continent africain et que cela a un impact non négligeable sur le développement du tourisme, du commerce et de la libre circulation des personnes et des services. Le Parlement de la Cedeao, auquel j’appartiens, eu regard à sa responsabilité dans le processus décisionnaire de la communauté, a pris pleinement la mesure des enjeux que représentent les coûts de transports accessibles à tous pour l’intégration des citoyens de la communauté et a organisé à travers trois commissions, à savoir la Commission Infrastructure, la Commission Énergie et Mines, et la Commission Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles, dont je fais partie, une réunion délocalisée à Lomé au Togo pour interagir avec la Commission



Honorable Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari, membre du parti «Les Démocrates» et du Parlement de la Cedeao

de la Cedeao et d’autres personnes ressources sur les thèmes « le transports aériens comme moyen d’intégration des peuples ouest-africains, des stratégies de réduction des coûts des billets d’avion ». L’objectif fondamental de l’initiative que porte le Parlement est la combinaison de trois aspects que vous mentionnez dans la question. Premièrement, favoriser l’intégration régionale qui est capitale, car la réduction des coûts de transports aériens faciliterait les déplacements entre les États membres, renforçant ainsi les liens sociaux, culturels et politiques. Deuxièmement, cela aurait également un impact direct sur la dynamisation des économies locales en stimulant le tourisme, les échanges commerciaux et les investissements. Et enfin, observer une demande sociale grandissante d’accessibilité aux transports aériens, car les coûts élevés actuels peuvent être un frein important à la mobilité pour de nombreux citoyens.

Fraternité Fm : La réunion de Lomé a mis en évidence d’importantes disparités fiscales entre les États membres. Quels sont les principaux obstacles identifiés à l’harmonisation des taxes et redevances aériennes et comment la Cedeao envisage-t-elle de les surmonter ?

Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari :

La session de Lomé qui se tient actuellement a mis en lumière plusieurs obstacles ma-

jeurs à l’harmonisation des taxes et redevances aériennes. Parmi les principaux, on peut identifier les différences de politiques fiscales nationales. Chaque État membre a sa propre priorité budgétaire et sa propre approche en matière de fiscalité, ce qui rend difficile l’alignement des taux et des structures. Également, la dépendance des revenus générés par ces taxes et redevances. Pour certains États, ces prélèvements représentent une source de revenus non négligeable pour financer des infrastructures aéroportuaires ou d’autres dépenses publiques. Une réduction ou une harmonisation à la baisse pourrait avoir des implications budgétaires importantes. Également, la complexité des systèmes de prélèvement et de gestion. Les mécanismes de collecte et d’affectation de ces fonds peuvent varier considérablement d’un pays à l’autre dans l’harmonisation administrative complexe. Et enfin, les intérêts divergents des acteurs. On devrait savoir que les compagnies aériennes, les gestionnaires d’aéroports et les autorités nationales peuvent avoir des points de vue différents sur le niveau et la structure des taxes et redevances. Ainsi donc, pour surmonter ces obstacles, la Cedeao devra probablement adopter une approche progressive et concertée d’ici le 1er janvier 2026, date d’entrée en vigueur de cette

initiative. Cela pourrait inclure des études comparatives approfondies pour identifier les meilleures pratiques et les mailles de manœuvre pour une harmonisation, des négociations et des consultations régulières entre les États-membres pour trouver des compromis acceptables par tous, la mise en place de mécanismes de compensation ou de soutien transitoire pour les États qui pourraient être significativement affectés par une harmonisation à la baisse, et l’application des décisions de l’Acte additionnel A-SA.2/12/24 relatives à la politique commune en matière de redevances aéronautiques et de taxes sur les transports aériens dans les États-membres de la Cedeao qui proposent plusieurs recommandations, dont l’abolition de quatre taxes en son article 5, à savoir les taxes sur les billets, les taxes sur le tourisme, les taxes de solidarité et les taxes sur les voyages à l’étranger. Il a également proposé de faire une résolution de 25 % sur deux redevances, à la redevance sur les passagers et à la redevance sur la surtaxe en son article 6. Bien d’autres articles, d’autres dispositions visant à faire réduire considérablement les prix des billets d’avion dans l’espace CEDEAO, sont proposés dans cet acte additionnel.

Fraternité Fm : Si cette proposition de baisse des coûts est mise en œuvre, dites-nous, hono-

nable, quel effet concret peut-on espérer à court et moyen terme sur la mobilité des citoyens, des échanges économiques, le commerce intra-régional et le tourisme, par exemple ?

Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari :

Si cette proposition de baisse des coûts est mise en œuvre, on pourrait espérer plusieurs effets concrets. D’abord à court terme, une augmentation de la mobilité des citoyens, notamment pour les voyages d’affaires, le tourisme et les visites familiales. On pourrait également observer une stimulation immédiate de la demande pour les vols intra-régionaux. À moyen et long terme, nous pouvons nous retrouver face à un renforcement des échanges économiques et du commerce intra-régional grâce à la facilitation des déplacements des acteurs économiques. Le tourisme pourrait connaître une croissance significative contribuant au développement des économies locales. Une meilleure connectivité pourrait également favoriser l’intégration des marchés et l’émergence des chaînes de valeurs régionales.

Fraternité Fm : Un fonds régional d’appui aux compagnies aériennes a été évoqué. Quelles garanties seront mises en place pour assurer sa transparence, sa bonne gouvernance et son efficacité dans le soutien à un réseau aérien régional plus compétitif ?

Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari :

Pendant les travaux, nos parlementaires avaient proposé la mise en place d’un fonds régional d’appui aux compagnies aériennes. Ceci demeure une idée intéressante pour faciliter cette transition et, pour assurer sa transparence, sa bonne gouvernance et son efficacité, plusieurs garanties sont proposées pour être mises en place. Premièrement, une structure de gouvernance claire et indépendante, avec la participation des représentants des États-membres, du secteur privé et des secteurs indépendants. Des critères d’éligibilité précis et transparents, ce qui permettra de définir clairement les conditions d’accès au fonds pour les compagnies aériennes. Des mécanismes de suivi et d’évaluation rigoureux, ceci pour s’assurer que les fonds sont utilisés de manière efficace et qu’ils contribueront réellement à la compétitivité du réseau aérien régional. Des audits réguliers et indépendants. Ces audits permettront de

garantir la transparence financière et la bonne gestion des fonds. Et enfin, une communication régulière et transparente sur l’utilisation des fonds et les résultats obtenus.

Fraternité Fm : Alors, Honorable, enfin, quelles seront les prochaines étapes pour que les recommandations issues de cette réunion délocalisée deviennent des actions concrètes ? Quel rôle, par exemple, entendent jouer les députés dans le suivi de leur mise en œuvre et dans la mobilisation des États-membres ?

Bio Sika Abdel Kamel Ouassangari :

Pour que les recommandations issues de cette réunion délocalisée deviennent des actions concrètes, plusieurs étapes seront nécessaires. Premièrement, la formalisation des recommandations. Ainsi, les conclusions de la réunion devront être traduites en propositions législatives ou réglementaires claires et précises. La soumission aux instances décisionnaires de la Cedeao, à savoir le Parlement, et à la confiance des chefs d’État de la Cedeao qui doivent l’adopter. Suivie de la transposition dans les législations nationales. Et enfin, la mise en œuvre effective. Les autorités nationales devront mettre en place les mécanismes nécessaires pour appliquer les nouvelles règles et les nouveaux tarifs. Ainsi, comme vous devez le remarquer, les députés de la Cedeao ont un rôle crucial à jouer dans le suivi de cette mise en œuvre et dans la mobilisation des États-membres. Ils peuvent par exemple assurer un suivi parlementaire régulier de l’avancement des discussions et des décisions au sein des instances de la CEDEAO. Ils peuvent également interpeller les gouvernements nationaux pour s’assurer de la transposition rapide et effective des directives régionales. Sensibiliser l’opinion publique et les acteurs concernés, à savoir les compagnies aériennes, les consommateurs, etc., à l’importance de cette initiative. Ils peuvent également organiser des forums et des consultations pour faciliter le dialogue entre les différentes parties présentes. Et enfin, ils peuvent utiliser leur pouvoir législatif au niveau national pour soutenir la mise en œuvre des mesures convenues au niveau régional.

Interview réalisé par *Fraternité Fm* et transcrit par *Nouvelle Economie*

LE JUGEMENT N°025/2025/CJ1/S2/TCC DU 27 FÉVRIER 2025 Par la Rédaction Judiciaire**Tribunal de Commerce de Cotonou/ 1ère Instance****La COOPECDI et K.C. Andélé condamnés à payer plus de 55 millions de FCFA au Sieur Alphonse Tohon et au Trésor**

Le jeudi 27 février 2025, le Tribunal de Commerce de Cotonou a rendu un jugement dont l'objet est : « Paiement et dommages-intérêts ». Il s'agit du Jugement N°025/2025/CJ1/S2/TCC du 27 février 2025 opposant le sieur Alphonse Tohon, un enseignant à la retraite à la société Coopérative d'Épargne et de Crédit pour le Développement intégral (Coopecdi) représenté au moment des faits par son ancien Directeur exécutif, le sieur Kohou Cyrille Andélé. Par ce jugement, le Tribunal de Commerce de Cotonou (Tcc) a statué sur des demandes de remboursement, de dommages et intérêts, ainsi que sur la validité d'une procédure de vente immobilière appartenant à M. Tohon. La complexité de cette affaire mêle des questions de droit des obligations, de sûretés, de procédure d'adjudication et de responsabilité.

Ce jugement, réputé contradictoire conformément à l'article 543 du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes, offre une illustration claire de la manière dont la justice béninoise traite les litiges relatifs aux garanties immobilières, aux actes de saisie et aux responsabilités de dirigeants et de structures coopératives. Dans cette chronique, nous analyserons successivement le contexte de l'affaire, les faits, la procédure, les arguments des parties, et enfin les motifs et la portée de la décision judiciaire.

Contexte et partie en cause

Alphonse Tohon, enseignant à la retraite, est la partie demanderesse. Résidant à Godomey, il a saisi le tribunal pour revendiquer la valeur de son immeuble, adjugé à une banque dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière, et réclame à la fois le remboursement de cette valeur ainsi que des dommages pour le préjudice causé.

Les défendeurs sont :

Coopecdi, une coopérative d'épargne et de crédit, inscrite au registre des autorisations depuis 2006. Selon la procédure, cette structure aurait été défaillante dans ses engagements. Elle est représentée par son liquidateur, suite à une procédure de liquidation. Kohou Cyrille Andélé, ancien directeur exécutif de Coopecdi, qui agissait en qualité de représentant administratif de la coopérative lors de la période concernée. L'affaire a été portée devant le tribunal par exploit le 19 septembre 2024, signifiant une demande de condamnation pour un montant conséquent (50.495.076 FCFA), en plus de dommages et intérêts.

Faits et motivations du demandeur : La ga-

Le Toge du Président

rantie hypothécaire et la procédure de saisie

Alphonse Tohon explique qu'il a constitué, par un acte de garantie, une hypothèque sur un immeuble situé à Abomey-Calavi, dans le but de garantir un prêt controversé consenti à une coopérative d'épargne, Coopecdi. La créance en question, fixée à 50.495.076 FCFA par jugement, est le résultat d'un accord en date du 22 novembre 2012, où la banque Nsia-Banque-Bénin reprenait la gestion du recouvrement de la dette de la coopérative. Lorsque Coopecdi ne s'est pas acquittée de ses obligations financières à l'échéance, la banque a initié une procédure de saisie immobilière. Par jugement du 7 mai 2024, le tribunal a reconnu la créance de la banque et a ordonné la vente de l'immeuble en faveur de la société pour couvrir la dette. La vente a été menée à terme, l'immeuble a été adjugé à la société Nsia-Banque-Bénin, et son propriétaire légal, M. Tohon, a été contraint d'abandonner le bien.

Le préjudice invoqué

en découle. Il argue que si la coopérative avait honoré ses engagements ou si les procédures n'avaient pas été mal conduites, il n'aurait pas perdu son patrimoine. Sa demande vise à obtenir la réparation financière du préjudice moral et matériel.

La position des défendeurs

Coopecdi, quant à elle, n'a pas comparu ou présenté de moyens de défense. Le tribunal a donc considéré que la procédure était réputée contradictoire, conformément à l'article 543 du code précité, puis a statué en défaveur de la

coopérative. Kohou Cyrille Andélé n'a pas été personnellement assigné à comparaître, mais ses responsabilités peuvent être implicites dans la gestion défaillante de la coopérative.

Analyse juridique: Aspect contractuel et sécuritaire

Le principe selon lequel « toute obligation légalement contractée tient lieu de loi à ceux qui l'ont faite » est rappelé dans le jugement. Cela garantit la rigueur dans l'exécution des engagements, notamment dans le cadre des garanties hypothécaires.

Sûretés immobilières et procédures de saisie

Le jugement illustre ce qu'impliquent une hypothèque et la procédure de saisie immobilière dans le contexte béninois. La vente aux enchères pour couvrir une créance impayée, suivie par une adjudication, est conforme aux règles. La reconnaissance de la valeur du bien et sa vente pour couvrir la dette confirme que la procédure a été menée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Responsabilité dans la procédure d'adjudication

La responsabilité des administrateurs ou dirigeants de la coopérative en cas de défaillance ou de faute pourrait être interrogée, mais dans cette décision, l'absence de défense de Coopecdi limite l'analyse.

Dommages et intérêts

Le tribunal a jugé que la perte du bien, causée par la procédure de saisie et d'adjudication, devait donner lieu à une réparation pécuniaire, notamment pour le préjudice moral causé par l'obligation d'abandonner son patrimoine.

Portée et implications du jugement

Ce jugement rappelle que, même dans le cadre d'une procédure légale régulière de saisie immobilière, le préjudice moral de la partie vendeur doit être reconnu et réparé. La condamnation à payer la valeur du bien et des dommages-ui est une étape de responsabilisation des structures de crédit et des acteurs impliqués dans la procédure. Il souligne aussi la nécessité pour les coopératives et les directions de gestion d'assumer leurs obligations financières de manière diligente, afin d'éviter la perte de biens personnels de leurs membres ou dirigeants.

Les points clés du jugement

◆1- La condamnation au remboursement de la valeur de l'immeuble : Le tribunal a reconnu que, suite à la procédure d'adjudication, l'immeuble appartenant à M. Tohon a été vendu à la société Nsia-Banque-Bénin pour couvrir la créance. La décision condamne donc la Coopecdi et M. Andélé à payer 50.495.076 FCFA, correspondant à la valeur de cet immeuble, considéré comme le montant de la créance. Il s'agit d'un point central : la condamnation repose sur la validité du jugement d'adjudication et la preuve que le bien a été vendu pour couvrir la dette de la coopérative.

◆2- La condamnation pour dommages et intérêts : Le tribunal a également condamné les défendeurs à payer 5 millions FCFA en dommages et intérêts, pour le préjudice moral et matériel subi par le demandeur. La raison principale est que le seul immobilier de M. Tohon a été vendu de manière qui, selon lui, l'a empêché d'en jouir, lui causant stress, détresse psychologique et la nécessité de se reloger.

◆3- L'exécution provisoire et le rejet de l'exécution sur minute : Le jugement est assorti de l'exécution provisoire, à hauteur de la moitié pour le paiement, ce qui signifie que la décision peut être mise à exécution immédiatement, sous réserve d'une révision ou d'un recours en appel.

Opinion :

Ce jugement prononcé à Cotonou témoigne de l'effort de la justice béninoise pour équilibrer la légalité de procédures d'exécution avec la réparation du préjudice subi par les particuliers. La condamnation solidaire de Coopecdi et de son ancien directeur exécutif montre la volonté de tenir responsables les entités impliquées dans la défaillance ou la mauvaise gestion. Au-delà des aspects techniques, cette décision met en évidence l'enjeu de la protection de la propriété privée, de la responsabilité des acteurs financiers, et du respect des droits fondamentaux, notamment en matière de patrimoine. Elle servira sûrement d'exemple pour renforcer la prudence dans les procédures de saisie et pour inviter les coopératives à une gestion plus responsable.

Casimir Kpédjo